

Charte des réseaux sociaux

Service Provincial d'Aide aux Familles (SPAF asbl)

Préambule

Le SPAF asbl reconnaît l'importance des réseaux sociaux en tant que moyen de communication et d'interaction. L'utilisation des réseaux sociaux est un outil utile pour établir des connexions, partager des informations et permettre des interactions spécifiques. A travers eux, nous sommes enthousiastes à l'idée d'échanger avec vous et nous faisons de notre mieux pour répondre à vos sollicitations. Vous pouvez également retrouver des réponses à vos questions sur notre site Internet : www.spaf.be.

Toutefois, pour garantir une expérience positive et respectueuse vis-à-vis du SPAF asbl et pour tous les Utilisateurs de nos réseaux sociaux : nous avons établi la présente charte. Celle-ci a pour objectif de mettre en évidence des lignes directrices claires pour tous nos Utilisateurs, lorsqu'ils interagissent sur nos réseaux sociaux, à savoir : notre Page Facebook d'entreprise et notre Page LinkedIn d'entreprise. L'utilisateur, par le fait de « suivre » nos deux pages, l'accepte pleinement et sans aucune réserve, et s'engage à la respecter, lors de chacune de ses visites.



En tant qu'Utilisateurs de nos réseaux sociaux, vous vous engagez donc à respecter les principes fondamentaux et règles de bonne conduite suivants :

1. Respect mutuel

Nous encourageons les Utilisateurs à interagir de manière respectueuse, quel(le) que soit leur origine, leur race, leur sexe, leur orientation sexuelle, leur religion ou leurs opinions politiques. Les attaques personnelles, les discours haineux, le harcèlement ou toute autre forme de comportement irrespectueux ne sont pas tolérés.

2. Confidentialité et sécurité

Nous conseillons aux Utilisateurs de préserver leurs vies privée et/ou professionnelle, en ne partageant pas d'informations sensibles, telles que les numéros de téléphone, les adresses, les informations financières, des photos ou vidéos de lieux de vie ...

3. Exactitude et fiabilité

Nous appelons les Utilisateurs à vérifier les informations avant de les partager et à privilégier des sources d'informations crédibles. Il est important d'éviter la propagation de fausses nouvelles, de rumeurs ou de désinformation.

4. Droits d'auteur et de propriété intellectuelle

Nous rappelons aux Utilisateurs de respecter les droits d'auteur et de ne pas partager ou publier du contenu qui viole les lois sur la propriété intellectuelle. Il est important de donner crédit aux créateurs et d'obtenir une autorisation appropriée avant de partager du contenu protégé.

5. Utilisation responsable

Nous invitons les Utilisateurs à faire un usage responsable de nos réseaux sociaux en évitant l'abus, le spam ou toute autre activité nuisible. La diffusion de matériel violent, pornographique ou illégal est strictement interdite. Les Utilisateurs sont également tenus d'éviter les préjugés, la discrimination ou toute forme de discours incitant à la haine.

6. Contrôle et modération des propos

Nous rappelons aux Utilisateurs que les propos tenus sur nos réseaux sociaux peuvent avoir des conséquences. Il est important de prendre conscience de l'impact des mots avant de les partager et d'éviter les propos diffamatoires, calomnieux ou offensants envers autrui. En accord avec la Direction générale du SPAF asbl, les Administrateurs des réseaux sociaux du SPAF se réservent donc le droit d'intervenir, notamment, dans les cas suivants :

- Messages à caractère raciste, xénophobe, révisionniste, négationniste ;
- Insultes personnelles entre Utilisateurs de nos réseaux sociaux ;
- Messages publicitaires et commerciaux, communiqués d'organisations politiques ou syndicales ;
- Messages haineux, diffamatoires, agressifs ou choquants qui attaquent ou dévalorisent un groupe ou une personne en raison de la race, du sexe, de la religion, de l'origine ethnique, du handicap, de l'âge, de l'orientation sexuelle ... ;
- Messages hors-sujet ou incompréhensibles ;
- Incitations à la haine raciale, appels à la violence ou au meurtre ;
- Messages portant atteintes à la vie privée d'autres Utilisateurs de nos réseaux sociaux ou de tiers ou la divulgation d'informations personnelles d'autres Utilisateurs ;
- Messages à caractère pornographiques, pédophiles ou obscènes.

En cas de non-respect de votre part des règles susmentionnées, comprenez qu'il est de notre droit de supprimer le contenu jugé inapproprié et/ou de bannir, d'un de nos réseaux sociaux, l'Utilisateur irrespectueux.

7. Visibilité et représentation d'entreprise

La publication et/ou la diffusion d'un contenu sur nos réseaux sociaux vaut reconnaissance du caractère public de ceux-ci. En tant qu'Utilisateurs, vous êtes responsables de vos propos et publications. Nous vous déconseillons dès lors de publier des données à caractère personnel ou qui pourraient engager votre responsabilité vis-à-vis de votre employeur ou d'une tierce personne. Aussi, il est préférable de publier des commentaires en lien avec les sujets abordés sur nos réseaux sociaux. Parallèlement, il est interdit de poster des publicités ou des liens vers des sites qui n'entreraient pas dans les thèmes de conversation de nos réseaux sociaux.

8. Légalité

Nous insistons tant sur le respect des conditions générales d'utilisation des réseaux sociaux que sur le respect des lois et réglementations en vigueur par rapport à ces derniers. Comme précité, l'utilisation des réseaux sociaux ne doit pas enfreindre les lois en matière de diffamation, de confidentialité, de propriété intellectuelle, de respect de la vie privée ou autres.

Au travers de cette charte, vous vous engagez à garantir une communauté en ligne du SPAF asbl : bienveillante, ouverte et respectueuse. Nous invitons tous les Utilisateurs à partager des perspectives diverses et à contribuer à un environnement harmonieux sur nos réseaux sociaux.

Soyons tolérants et responsables sur ces réseaux sociaux du SPAF asbl, comme ailleurs.

Chers Utilisateurs de nos réseaux sociaux, merci d'avance pour l'intérêt que vous portez à ces propos.

NB: *La charte des réseaux sociaux, spécifique aux travailleurs du SPAF, est consultable par ces derniers sur « leur espace collaborateur » du site Internet de leur entreprise.*

La Direction Générale,
Service Provincial d'Aide aux Familles (SPAF asbl).